

7. INFO DE DERNIÈRE MINUTE : LA SAGA CONTINUE !

7.1. Vacances scolaires – août 2006 : 35^{ème} plainte⁸¹

Quelle serait votre réaction si, **pour la trente-cinquième fois**, quelqu'un s'arrangeait pour vous empêcher insidieusement de voir votre enfant de sorte que, **deux mois d'affilée**, vous en soyez à nouveau séparé ? Inutile de vous préciser que c'est la mésaventure que je viens de vivre à l'occasion de ce bel été 2006... encore une **escalade** dans la violence psychologique !

Après avoir déposé une nouvelle plainte pour non présentation d'enfant, une avocate de _____ de mes connaissances adressa en urgence le 4/08 **une mise en demeure** à *Madame B* _____. Au lieu de revoir sa position, celle-ci y répondit simplement en date du 7/08 pour apporter son éclairage « averti » sur la question, faisant usage d'une argumentation aussi monotone que farfelue, adressée en copie au conseil de *Florence*, dont elle pensait sans doute s'être fait une **alliée** au vu de leur(s) entretien(s) et du courrier qu'elle m'avait envoyé suite à ceux-ci⁸².

Peu de temps après, l'avocate en question prit la peine de me contacter par téléphone. Le ton employé fut au départ plus **conciliant** et elle m'expliqua qu'elle ne savait pas que j'avais donné mon accord pour son intervention (sans être spécialiste en droit familial, je sais pour ma part depuis des années que le problème de ce service est justement que leurs moyens d'actions sont très limités puisqu'ils doivent systématiquement obtenir **l'accord des deux parents** pour pouvoir agir... et qu'il est dès lors très simple pour un parent aliénant de les mettre hors-jeu).

Étant (trop ?) franc et honnête, soucieux de mettre les choses à plat entre adultes avant de poursuivre une collaboration **sur des bases saines**, je lui fis poliment part de mes **griefs** par rapport à sa lettre du 5/05/2006. A défaut de me présenter spontanément ses excuses (rares sont les personnes capables d'en adresser, alors que cela constitue d'après moi une preuve d'intelligence et non de faiblesse), elle sembla reconnaître implicitement qu'une maladresse avait été commise. Elle me signala qu'elle n'avait reçu aucune explication précise quant à sa mission de la part du *Bureau d'Aide Juridique* de _____ (bien que j'estime qu'il restait possible de s'adresser directement au *SAJ* pour obtenir un complément d'information). Dans tous les cas de figure, il s'agit encore selon moi d'un problème de **communication** entre services.

Heureusement, le *SAJ* (suite à ma réaction face à cette lettre) l'avait entre-temps conviée en leurs locaux afin de lui fournir des explications plus précises quant à l'historique de notre problématique. Il semblait évident que le tableau dressé unilatéralement par la mère était loin d'être fidèle à la triste réalité et que je n'étais peut-être pas la personne à clouer au pilori⁸³.

⁸¹ Je ne comptabilise ici **que** les plaintes pour non présentation d'enfant / refus de droit de visite.

⁸² Relevons que même les seuls « amis » que *Madame B* _____ et moi fréquentions ensemble à l'époque de notre vie de couple (et qu'elle a continué à côtoyer ensuite, contrairement à moi) se seraient depuis rendus (enfin) compte de sa personnalité. Ce couple de quinquagénaires aurait en effet eu le malheur il y a quelques mois d'oser lui conseiller d'arrêter d'envoyer *Florence* d'un psychologue à l'autre (jusqu'il y a peu la petite respirait la joie de vivre avant que sa mère ne la perturbe à nouveau de plus belle). La conversation aurait alors tourné en dispute virulente et ces personnes auraient déclaré récemment à des proches qui me l'ont rapporté **« elle a révélé son vrai visage »**.

⁸³ Point positif par contre, elle émit l'idée **constructive** d'envisager ensemble une **solution** pragmatique ne serait-ce que pour le problème des effets scolaires lors de la prochaine rentrée académique.

Le ton devint plus **houleux** lorsque je lui signalai que j'avais pris la liberté de **mener une enquête** succincte sur elle via Internet (au vu du ton initialement employé), chose que toute personne douée d'un brin d'empathie devrait comprendre à la lecture de ce récit. Le principe en droit de « *suspicion légitime* » nécessite parfois certaines investigations, mais je n'aurais pour ma part aucune peine à reconnaître que mes craintes étaient non fondées le cas échéant.

Nous prîmes donc rendez-vous pour le 22/08 à 16 heures afin de pouvoir nous expliquer entre quatre yeux. Celui-ci fût malheureusement **annulé** ce 18/08 par sa secrétaire, son employeuse ayant oublié qu'elle avait une affaire à plaider (?). *Mademoiselle D* _____, l'avocate qui rédigea la mise en demeure à *Madame B* _____ ou moi-même reprendrons contact pour convenir de la suite, en espérant qu'il est encore possible de repartir du bon pied vu le dérapage initial.

Le 17/08/2006, suite à la lettre que j'avais déposée au *SAJ* le 11/08 (**annexe 13**) et relatant en détails ce nouvel incident, je reçus un coup de téléphone de *Madame B* _____, la N^{ième} assistante sociale en charge du dossier qui venait d'en prendre connaissance de retour de vacances. Après lui avoir apporté maintes précisions quant à la lettre « *de Florence* », elle me déclara⁸⁴ qu'il était « **honteux** » que la justice n'était pas intervenue pour trancher depuis tout ce temps.

En pratique, je lui demandai d'intervenir auprès du Tribunal afin que celui-ci m'octroie en urgence, **dans l'attente d'un nouveau jugement sur le fond** (qui pouvait prendre des mois voire des années), **l'hébergement provisoire de Florence** selon des modalités à convenir. L'intervenante me déclara qu'il y avait « *plus que suffisamment d'éléments dans le dossier* » pour envisager une telle action, qui devait cependant franchir deux étapes auprès de ses autorités hiérarchiques, dans la mesure où les textes régissant les missions du *SAJ* le permettraient.

J'invite le lecteur à se souvenir du chapitre 3 consacré au *SAP*, dont le paragraphe « *2.2.2 Les trois stades de la maladie chez l'enfant* ». Si mon hypothèse de départ est la bonne, ne peut-on pas se demander si la mère a réussi à conduire *Florence* au stade III de cette pathologie ? Dans tous les cas, au stade II « **en cas de désobéissance chronique** » (malgré les sanctions progressives) ou au stade III, l'approche légale reste la même : lui retirer la garde de l'enfant.

Le 31/08/2006, le *SAJ* m'adressa pourtant un courrier m'informant de **la clôture du dossier**. *Mademoiselle D* _____, avocate qui avait adressé la mise en demeure à *Madame B* _____, m'en avait déjà averti en date du 25/08, me déclarant que le *SAJ* se sentait « **impuissant** ».

En attendant, le 1/09/2006⁸⁵, je ne pus reconduire *Florence* à l'école pour le jour de sa rentrée.

Contactée par téléphone le 4/09, *Madame L* _____, déléguée en chef, m'expliquera que *Madame B* _____ avait depuis rencontré *Florence* (avec mon accord) et qu'il ne lui semblait pas (contrairement à sa psychologue en titre) qu'elle était si perturbée au point de pouvoir demander une mesure protectionnelle. Il faut sans doute attendre qu'elle se brûle avec des mégots de cigarettes (voir page 61) ou qu'elle n'en atteigne autrement à **son intégrité physique** pour que l'on daigne intervenir. En attendant tout le monde se renvoie la balle, comme d'habitude.

Rappelons les propos du *Docteur GARDNER*, sommité en matière de Syndrome d'Aliénation Parentale, citée par de nombreux experts auprès des tribunaux à travers le monde : « **...ses effets destructifs - pouvant avoir des impacts tout au long de la vie - sur la personnalité de l'enfant doivent être évalués comme tout aussi graves que ceux d'un abus sexuel** » (1998).

⁸⁴ A cette occasion, *Madame B* _____ lui aurait également fait part du fait qu'il était particulièrement regrettable, en se référant à sa lettre incendiaire, « *d'avoir jeté de l'huile là où il fallait de l'eau* ».

⁸⁵ Notons aussi que le 26 août, date de mon **anniversaire**, je n'ai bien évidemment pas reçu de coup de téléphone ni de carte postale de ma fille (« oublié » constant depuis toujours), tandis que sa mère exige que je veille à lui faire envoyer six enveloppes par mois quand elle est en vacances chez moi.

7.2. Week-end des 2 et 3/09, lundi 11/09/2006 : 36 & 37^{ème} plaintes

Ce premier septembre, Madame L _____, la psychologue actuelle de Florence, tenta de me joindre par téléphone fixe puis GSM. Je la recontactai une demi-heure plus tard (dès qu'il me le fut possible), commençant par m'excuser de ne pas avoir pu me rendre à notre rendez-vous prévu le jeudi 17/08 à 16h30 et annulé ensuite. Celle-ci souhaitait en effet ne pas interrompre sa relation avec Florence, ce que je puis comprendre, mais espérait aussi nous voir ensemble et sans doute évaluer la qualité de notre relation, celle-ci ayant probablement été décriée par sa mère... qui s'était entre-temps arrangée pour que l'entrevue ne puisse avoir lieu (cfr SAP).

Cette professionnelle me signala que ma fille **n'allait pas bien pour l'instant** (« plus bien » devrait-on dire, depuis somme toute qu'elle fut séparée de moi le 27/06/2006) ; que l'enfant se demandait comment son retour dans sa famille paternelle allait se passer (suite à « sa » lettre structurée en huit points). Que Florence éprouvait même une certaine crainte quant à ma réaction... crainte légitime probablement **exacerbée** par le discours irresponsable et malsain de sa mère : « ... Florence a dû apprendre qu'une telle missive engendre une tempête de sentiments au plus profond de chacun de nous, dont la gestion variera selon le vécu de chacun (déni, **rejet affectif**... » (voir annexe 13 – page 6 § 3). Une attitude Ô combien salutaire à l'égard d'une enfant qu'elle n'a soi-disant jamais voulu impliquer dans notre conflit d'adulte ! Je lui répondis qu'en ce qui me concerne, j'avais anticipé cette angoisse, parfaitement logique dans sa petite tête (annexe 13 – page 7 § 3), réaction sur laquelle mise probablement sa mère (qui espère sans doute que je la gronde sévèrement, m'en détache et inversement) et qui ne **pourra que croître** plus ce nouvel éloignement savamment orchestré s'étalera dans le temps.

La psychologue me demanda enfin comment je comptais aborder le problème avec Florence, étant entendu qu'un discours virulent rempli de reproches ne serait pas de nature à apaiser les tensions ressenties par l'enfant. J'ai essayé de lui faire part, malgré ma mémoire défaillante sous le coup de l'émotion, du contenu de mes lectures relatives au SAP : « *Le parent aliéné ne doit pas oublier qu'une relation basée sur l'amour véritable est plus solide qu'une relation basée sur la peur. Il faut fournir à l'enfant un environnement dans lequel il sente qu'il peut exprimer toutes ses impressions et ses sensations, positives et négatives, au sujet de ses deux parents. Un environnement opposé à celui du parent aliénant...* (GARDNER2, §54) ».

Mon interlocutrice clôtura sa conversation en me souhaitant bon courage pour samedi, suite à quoi je lui répondis « Vous savez Madame, quant à ce qu'elle vienne, **rien n'est moins sûr** ». En effet, comme je l'avais annoncé aux autorités (SAJ, Parquet et Tribunal de la jeunesse), connaissant l'apôtre, je m'attendais à ce que Madame B _____ profite de l'incident qu'elle avait provoqué en août pour en enchaîner d'autres à la rentrée scolaire (annexe 13 page 5 § 1).

Ainsi, **comme je l'avais prédit**, ce premier week-end de septembre, Madame B _____ ne m'a (à nouveau) pas conduit Florence et je suis allé déposer ma 36^{ème} plainte, dans laquelle j'ai signalé officiellement que je m'apprête cette fois à me constituer **partie civile** devant un Juge d'instruction⁸⁶. En effet, tandis que le 25/08 l'avocate ayant rédigé la mise en demeure du 4/08 susmentionnée m'informait du fait que le « suspect » allait (enfin) être assigné devant le Tribunal correctionnel, j'eus la regrettable « surprise » d'apprendre ce lundi 4/09 de ce même bureau des citations de _____ qu'**aucune date** n'avait toujours été fixée dix jours plus tard. Rappelons que cette tactique (une parmi tant d'autres !) qui consiste à s'abriter derrière notre fille afin de nous séparer sévit **depuis le 2/06/2001**, alors qu'elle n'était âgée que de trois ans !

⁸⁶ C'est encore la victime qui doit cracher au bassinnet pour tenter d'obtenir réparation, au minimum 50 euros (somme qui diffère selon l'arrondissement judiciaire où l'action est intentée et qui constitue un verrou dissuasif ainsi que discriminatoire pour les personnes défavorisées socio-économiquement), en sus des frais d'avocat et d'une éventuelle caution. Une action probablement **symbolique**, car je doute qu'en Belgique quelqu'un ose envoyer une Mère en prison, comme prévu par le législateur.

Rappelons aussi que **de janvier à avril 2002** (juste après le coup de la pseudo scarlatine avec interdiction de sortie « *même en voiture* », pour m'empêcher de l'avoir une première fois à Noël 2001), sa stratégie de se cacher derrière « ses » refus (d'enfant de 4 ans) eut pour conséquence que les seules fois où je pus la prendre en charge, sans difficulté aucune, furent lors du passage le lundi via l'école « maternelle » (où la mère ne pouvait interférer) à concurrence de **six demi-jours sur une période de quatre mois** (voir chapitre 1 et photos **annexe 12 page 3**).

A présent, même ces contacts sporadiques ne me sont plus autorisés. En effet, **ce lundi 11/09** je me suis rendu, sans grande conviction il est vrai, à l'école primaire de ma fille pour tenter de la prendre en charge à l'occasion de son délogement hebdomadaire des semaines paires. La Directrice est venue me dire, manifestement embarrassée (peut-être se rend-elle enfin compte du drame qui se joue sous ses yeux et du comportement criminel⁸⁷ de *Madame B*.....), que **Florence ne s'était pas présentée à l'école ce matin...** sans doute avait-elle subitement attrapé la maladie de la langue bleue... à moins que ce ne soit la grippe aviaire ? Pendant que s'enchaînent toutes ces tracasseries dont je me serais volontiers passé, une chose est sûre et certaine : le temps passe, ma petite fille habite à huit kilomètres de chez moi mais cela fait aujourd'hui **déjà deux mois et demi que je n'ai plus pu l'approcher** et la qualité de la relation que j'essaie de construire avec elle depuis huit ans et demi vient encore de subir un net recul, situation qui ne devait plus se reproduire d'après le rapport de l'expert psychologue.

Au fil des jours j'observe atterré, comme bon nombre de mes concitoyens, les lacunes (le mot est faible) d'une institution essentielle dans tout état démocratique, le pouvoir judiciaire étant un des trois piliers de notre plat pays⁸⁸. Quelqu'un pourrait-il rendre confiance en la Justice à tous les membres de mon entourage, à commencer par ma famille qui avait jusqu'en 1998 un profond respect pour celle-ci mais qui, au regard de mon épopée, ne ressent plus envers elle que méfiance et révolte ? Nous osons encore croire que la Belgique ne se transforme pas lentement mais sûrement en une république bananière⁸⁹, nous conservons encore un vague espoir qu'un responsable prenne la mesure de la situation et fasse en sorte que *Florence* et son père se retrouvent ASAP, une bonne fois pour toutes, dans un climat de sérénité cette fois **bétonné**.

⁸⁷ Samedi passé, j'étais invité au concert de *Roger HODGSON* et *Machiavel* sur la place de Theux. Mon ancien moniteur de fitness, *Marc T*....., m'y expliqua que depuis notre dernière conversation son aîné **avait mis fin à ses jours à l'âge de 18 ans suite à une séparation conflictuelle** qui perdurait depuis son enfance... malgré les signaux d'alarme qu'il avait lancés auprès de la Justice.

⁸⁸ Pour 2006, après la disparition de *Fehryie ERDAL* le 27/02, le vol au greffe de Liège de 117.000€ de bijoux le 10/05 ou la perte peu après de pièces à conviction (cassettes vidéo) à Bruxelles, le retard dénoncé de 500 jours dans l'encodage des casiers judiciaires qui aurait permis à maints récidivistes de bénéficier du sursis ou après les pédophiles que l'on relâche encore et toujours plus vite que de raison malgré leur longue « carrière »... nous venons d'assister en l'espace de deux semaines à d'autres faits étonnants. Le 19/08 28 détenus s'évadent de Termonde, suivis de deux autres à Verviers. Le 27/08 nous apprenons la sortie encadrée du complice présumé du meurtrier de *Joe VAN HOLSBEECK* pour aller assister à une rencontre footballistique de niveau international, quatre mois à peine après les faits et en dépit de l'avis négatif du parquet. Le 29/08 la *ST/B* fait grève suite à la libération au lendemain des faits de l'agresseur du chauffeur de bus de la ligne 96... faut-il s'en étonner si l'on se souvient de l'article du 14/04/2006 relatant que, dans la cité ardente par exemple, **95% des procès-verbaux relatifs à la « petite » délinquance** (vols dans les magasins, bagarres, grivellerie, tags...) sont **classés sans suite** faute de moyens ! Et je ne parle pas des vols au *Groupe Interforces Antiterroriste* et de l'intrusion au domaine royal (2/09), des incessants scandales politico financiers (*ICDI*...) ni même des « dysfonctionnements » totalement aberrants révélés lors de l'affaire *DUTROUX* (dont le dossier « bis » semble passé à la trappe). Je sais pertinemment que la presse est avide de sensationnel, qu'il faut trier les informations, faire preuve d'esprit critique et raison garder. Qu'il ne faut pas sombrer dans la démagogie, pas plus que dans l'anarchisme... mais admettons que cela fait vraiment beaucoup en un si court laps de temps pour un si petit pays !

⁸⁹ Y aurait-il une volonté de **protéger Madame B**....., par exemple via les relations franc-maçonnnes dont ses parents se vantaient à une époque ? C'est le genre de questions que se posent depuis des années de nombreuses personnes raisonnables et cultivées (avocats, intervenants sociaux...).